

De : ARS-HDF-DOMS <ARS-HDF-DOMS@ars.sante.fr>

Envoyé : vendredi 14 avril 2023 15:24

Objet : Publication AMI QVT 2023

Importance : Haute

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018, les ARS se sont vues déléguer des crédits nationaux qualité de vie au travail (QVT) afin d'accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans cette démarche. Ainsi, l'ARS Hauts-de-France organise un appel à manifestation d'intérêt (AMI) QVT 2023 du 11 avril au 30 juin 2023 afin que les ESMS puissent y déposer leur dossier de candidature.

Les actions déposées pourront porter sur 3 axes :

- Promotion de la QVT et lutte contre la sinistralité ;
- Innovation organisationnelle et technique ;
- Action de soutien à l'attractivité des métiers à travers 2 sous-actions :
 - o Mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux professionnels arrivants ;
 - o Activités physiques ou pratiques sportives (séances sportives permettant de limiter les TMS : préparation à la prise de poste...).

Pour votre parfaite information, je vous adresse le cahier des charges « AMI QVT 2023 » qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'ARS. Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information aux adhérents de vos fédérations.

ATTENTION, 2 nouveautés cette année :

- Le dépôt des dossiers se fait dorénavant de **façon dématérialisée, via le site démarches simplifiées**. Vous pouvez accéder au site en cliquant sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-qvt-2023-ars-hauts-de-france>
- Les porteurs ne peuvent déposer que **3 actions maximum**.

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Stéphanie GRISEL, référente QVT sur le médico-social, via le mail suivant : stephanie.grisel@ars.sante.fr ou ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr.

Cordialement.

La direction de l'offre médico-sociale

556 avenue Willy Brandt 59777 Euralille

www.hauts-de-france.ars.sante.fr



PJ sur les liens suivants :

- [Cahier des charges](#)
- [Document Excel](#)